

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	24 (1885)
Register:	Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique des matières contenues dans le Tome XXIV du Bulletin des lois.

(Année 1885.)



A.

Pages

<i>Agriculture.</i> Règlement d'exécution pour l'arrêté fédéral concernant l'amélioration de l'— par la Confédération	326
<i>Amendes.</i> Voir <i>Comptabilité</i> .	
<i>Armée suisse.</i> Voir <i>Règlement d'administration</i> .	
<i>Assurance.</i> Loi fédérale concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'— . . .	145
<i>Autriche-Hongrie.</i> Voir <i>Epizooties</i> .	
<i>Avances pour les frais en matière pénale.</i> Voir <i>Comptabilité</i> .	

B.

<i>Balances à cadran.</i> Instruction concernant le pointonnage des — pour le commerce de lait dans les laiteries, les fromageries et autres établissements semblables	304
--	-----

	Pages
<i>Belgique.</i> Voir <i>Commissions rogatoires, Convention monétaire.</i>	
<i>Bremgarten.</i> Décret instituant deux assemblées politiques pour la paroisse de —	36
Arrêté fixant le siège des assemblées politiques de — et de Zollikofen	37

C.

<i>Cadastre.</i> Ordonnance concernant la mise au courant des documents, ainsi que la conservation des plans du —	53
<i>Caisse des domestiques.</i> Voir <i>Fonds cantonal des malades et des pauvres</i>	35
<i>Caisse hypothécaire.</i> Arrêté portant le fonds capital de la — à la somme ronde de 13 millions de francs	34
Arrêté autorisant la — à faire des prêts aux communes	155
<i>Chevaux de cavalerie.</i> Ordonnance concernant la cession des — aux cavaliers qui passent dans la landwehr après avoir fait 10 ans de service	1
<i>Cochers de l'Oberland.</i> Règlement pour les — . .	63
<i>Commissions rogatoires.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant la forme des — destinées aux autorités judiciaires belges	137
<i>Comptabilité.</i> Arrêté concernant la — 1 ^o des émoluments à percevoir par la Chancellerie d'Etat, les secrétariats des Directions et les préfets, 2 ^o des émoluments à percevoir dans les affaires civiles par le greffe de la Cour suprême, 3 ^o des	

	Pages
émoluments, amendes, frais de justice et indemnités, 4 ^o des avances de frais en affaires pénales et 5 ^o des frais de police des préfets	75
Règlement sur la perception et la — des amendes, émoluments, frais de justice et dommages-intérêts dans les affaires pénales	81
Règlement concernant le paiement et la — des avances faites par l'Etat pour les frais en matière pénale	87
<i>Constitution fédérale.</i> Arrêté fédéral modifiant partiellement la —	335
Arrêté fédéral concernant le résultat de la votation populaire du 25 oct. 1885 sur une modification partielle à la —	338
<i>Convention monétaire.</i> Déclaration concernant la — entre la Suisse, la Belgique, la France, la Grèce et l'Italie	343

D.

<i>Délits de chasse.</i> Convention avec la France pour la répression des —	314
<i>Délits en matière correctionnelle et de simple police.</i> Convention avec le canton de St-Gall concernant les —	46
<i>Droits d'hérédité.</i> Avis relatif au concordat concernant la faculté de tester et les —	5

E.

<i>Ecclésiastiques étrangers.</i> Arrêté fixant les droits à payer pour leur admission dans le clergé bernois	312
---	-----

	Pages
<i>Emme.</i> Arrêté fédéral allouant une subvention à la correction de l'— dans le canton de Berne	124
<i>Emoluments.</i> Voir <i>Comptabilité.</i>	
<i>Enseignement professionnel.</i> Règlement fédéral d'exécution pour l'arrêté fédéral concernant l'—	14
<i>Epizooties.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant l'exécution de la Convention conclue en 1883 avec l'Autriche-Hongrie pour empêcher la propagation des — par le commerce du bétail .	141
<i>Etats trimestriels des actes soumis à des droits fiscaux.</i> Circulaire du Conseil-exécutif concernant l'obligation des notaires de fournir des —	60
<i>Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.</i> Règlement sur les —	40
<i>Examens des candidats en théologie.</i> Arrêté fixant les droits à payer pour les —	312
<i>Extradition réciproque des malfaiteurs.</i> Convention entre la Suisse et la principauté de Monaco pour assurer l'—	317

F.

<i>Fabriques.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant l'exécution de la loi fédérale sur le travail dans les —	129
<i>Faculté de tester.</i> Avis relatif au concordat concernant la — et les droits d'hérédité	5
<i>Fièvre aphtheuse.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant les mesures à prendre contre la — .	138

	Pages
<i>Foires et marchés.</i> Arrêté portant modification à l'ordonnance d'exécution pour la loi sur les — et sur les professions ambulantes	72
<i>Fonds cantonal des malades et des pauvres.</i> Décret concernant la transformation du fonds de réserve de la caisse des domestiques en un —	35
<i>Frais de justice.</i> Voir <i>Comptabilité</i> .	
<i>Frais de police des préfets.</i> Voir <i>Comptabilité</i> .	
<i>France.</i> Voir <i>Convention monétaire, Délits de chasse, Lettres rogatoires, Nationalité, Relations entre les autorités suisses et les autorités françaises</i> .	

G.

Grèce. Voir *Convention monétaire*.

H.

<i>Haute-Savoie.</i> Voir <i>Produits viticoles</i> .	
<i>Hôpital de Schwarzenbourg.</i> Décret reconnaissant comme personne morale l'—	294

I.

Italie. Voir *Convention monétaire, Service de police*.

L.

<i>Lettres rogatoires.</i> Circulaire du Conseil fédéral aux Etats confédérés concernant la forme des — destinées aux juridictions françaises	38
---	----

	Pages
M.	
<i>Monaco.</i> Voir <i>Extradition.</i>	
N.	
<i>Nationalité.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant la — et le service militaire des enfants nés en France de parents suisses et des enfants de citoyens français naturalisés en Suisse	6
<i>Notaires.</i> Voir <i>Etats trimestriels.</i>	
O.	
<i>Officiers.</i> Ordonnance concernant la nomination et la promotion des — et des sous-officiers	90
<i>Orphelinat Neue Grube.</i> Décret reconnaissant comme personne morale l'— à Brünnen près Bümpliz	295
P.	
<i>Poinçonnage.</i> Voir <i>Balances à cadran.</i>	
<i>Primes.</i> Arrêté du Conseil fédéral modifiant les art. 1 ^{er} et 7 du règlement du 27 février 1883 concernant les — à accorder par la Confédération pour les pouliches qualifiées pour la reproduction	20
<i>Produits et matériel viticoles.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant la circulation de — entre la Suisse et les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex	49
<i>Professions ambulantes.</i> Voir <i>Foires et marchés.</i>	

	Pages
<i>Protection des oiseaux.</i> Circulaire du Conseil-exécutif concernant l'exécution des prescriptions relatives à la —	73
<i>Puceron lanigère.</i> Règlement concernant les mesures contre le —	22

R.

<i>Règlement d'administration pour l'armée suisse</i> . . .	158
Arrêté concernant l'introduction définitive de ce règlement	156
<i>Relations entre les autorités suisses et les autorités françaises.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant les —	10
<i>Relations entre les autorités suisses et les autorités françaises.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant les --	11

S.

<i>Service militaire.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant la nationalité et le — des enfants nés en France de parents suisses et des enfants de citoyens français naturalisés en Suisse .	6
<i>Service de police.</i> Déclaration entre la Suisse et l'Italie concernant le —	24
<i>Service de police.</i> Circulaire du Conseil fédéral concernant le — entre la Suisse et l'Italie aux stations internationales du Gothard à Chiasso et à Luino	31
<i>Sous-officiers.</i> Voir <i>Officiers.</i>	
<i>Statistique du commerce.</i> Ordonnance concernant la — avec l'étranger	297

W.

Waldau. Décret concernant les traitements des fonctionnaires de l'hospice d'aliénés de la — . 292

2.

Zollikofen. Voir *Bremgarten*.

